

Les engagements politiques de Paschal Grousset

Communication faite à Grisolles à l'occasion des Journées européennes du patrimoine,

le 18 septembre 2021

Les engagements politiques de Paschal Grousset s'expriment au travers de trois périodes différentes de sa vie. Tout d'abord par son opposition au Second Empire (1869-70). Ensuite en tant qu'élu au Conseil de la Commune de Paris en 1871 et délégué aux relations extérieures. Enfin, durant ses quatre mandats de député de Paris en tant que radical socialiste (1893-1909).

1. L'opposant au Second Empire

Républicain et anti-bonapartiste, il fait vaciller le Second Empire par ses pamphlets anti-bonapartistes, notamment *Le Rêve d'un irréconciliable* (1869), une utopie socialiste, et par ses écrits virulents dans divers journaux qu'il crée ou auxquels il collabore. La *Marseillaise* de 1870 en est un exemple. A l'inauguration du monument de Victor Noir au cimetière du Père-Lachaise, le 15 juillet 1891, en présence de Louis Noir, le frère de Victor, Paschal Grousset prononce un discours au nom des anciens rédacteurs de La *Marseillaise* et du *Rappel* de 1870 :

« La *Marseillaise* où nous écrivions tous deux, avec beaucoup d'autres qui sont morts et quelques-uns qui survivent, la *Marseillaise* occupait dans la presse une place à part et qui n'avait rien de banal. C'était une machine de guerre, un torpilleur lancé à toute vitesse contre les plaques blindées du navire impérial. L'équipage se savait sacrifié d'avance. On y entra dans cet équipage, non point par les voies habituelles du recrutement littéraire, mais par une véritable élection et sur la désignation nominative d'une académie révolutionnaire. Notre programme était bref, et nous n'en faisons pas mystère, il s'agissait de faire sauter l'Empire. (...) Notre prose à tous sentait la poudre et chacun de nos articles avait pour mot de la fin un appel à l'insurrection. »

Le journaliste Victor Noir avait été tué par un cousin de Napoléon III quand Paschal Grousset lui avait envoyé ses témoins pour répondre aux insultes échangées entre deux journaux corses : le titre dont il est le correspondant à Paris (Grousset est natif de Corte) et la feuille du clan Bonaparte. Il s'agit de la fameuse affaire Victor Noir, qui propulsa Grousset une première fois à la une de l'actualité, et qui déclencha une importante manifestation à Paris, que l'on a pu considérer comme un signe avant-coureur de l'insurrection de 1871. D'ailleurs dans son discours, Grousset fait le lien avec le mouvement communal qui suivit :

« Victor Noir était le premier d'entre nous qui tombait au champ d'honneur républicain. A dix-huit mois de distance, combien d'autres devaient le suivre !... Quelles hécatombes humaines !... Et pour ceux qui sont restés, quels calvaires !... Quelle dispersion sur tous les océans, quels semencements de nos os sur tous les rivages !... Nous en avons dès lors le distinct pressentiment. Dans la destinée de la première victime expiatoire, nous lisons la nôtre, comme, dans la possibilité seule d'un tel attentat, l'instinct populaire lisait d'avance le sort du pays livré. C'est ce qui donnait à ces funérailles le caractère auguste d'une communion dans la mort.

La cérémonie d'aujourd'hui en est le dernier écho, par-dessus le temps et l'espace. Sous ce bronze de notre cher et grand Dalou, il semble que nous venions de sceller tous les frissons de notre jeunesse. Nous pouvons bien dire qu'il est pétri de notre sang et de nos larmes. Avec celui de Blanqui, son voisin, il incarne dans sa sérénité le hautain sacrifice de deux générations de Français, mortes à la peine pour la République et pour la justice sociale. Puisse leur leçon muette être comprise de l'univers, dans la concorde et dans la paix ! »¹

Dans les années 1869-70 Grousset ne se réclame pas d'un parti politique. En tout cas, pas encore de façon précise. Jusque-là il est, disons, dans le sillage d'Henri Rochefort. Par la suite il sera proche de Blanqui. Puis sa position évolue, de l'opposition à l'Empire jusqu'à ses positions extrêmes dans la fraction dure de la Commune de 1871.

2. L'un des principaux acteurs de la Commune de Paris, en tant que délégué aux relations extérieures

Pendant les événements de l'été 1870 alors que la France est en train de perdre la guerre contre la Prusse, Paschal Grousset est en prison, purgeant plusieurs peines pour délits de presse que son opposition à la famille impériale lui ont valu. Il est libéré le 27 août 1870. Jusqu'à présent, son engagement s'est concentré sur l'opposition à l'Empire, et l'instauration de la République. Le jour de la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il est aux côtés d'Henri Rochefort, qui marche avec la foule à l'Hôtel de Ville. Henri Rochefort entre au Gouvernement de la Défense nationale. A partir de ce moment leurs chemins diffèrent. Grousset participe à la Commune ; Rochefort s'en abstient. Dès le 6 septembre, Grousset prend à partie le gouvernement de la Défense nationale de Léon Gambetta qui n'a pu éviter le maintien du siège de Paris, en déclarant que Paris « s'était levé non pour changer les noms des choses et des hommes, mais pour faire une révolution radicale. » Le 9 septembre, *La Marseillaise* reparaît sous la direction de Grousset qui en accentue la couleur politique.

Après quatre mois et douze jours de siège et près d'un mois de bombardement, 200 millions de contribution de guerre, le désarmement, les préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février et la perte de l'Alsace-Lorraine, l'humiliation des Parisiens culmine avec l'entrée des troupes allemandes dans la capitale. Le 24 février, des agitations éclatent spontanément. Les Gardes nationaux protestent contre leur désarmement. Ils sont rejoints par des soldats de l'armée régulière. Une stratégie spontanée de révolution se met en place. Les faubourgs s'arment. En représailles, des mesures de rétorsion économique sont prises par le Gouvernement les 10 et 11 mars contre des Parisiens affamés par le siège. A plusieurs reprises, le gouvernement de Thiers tente de récupérer les canons des fédérés, mais la Garde nationale défend ses canons, épaulée par les Parisiens qui dressent des barricades. Il s'agit cette fois d'une véritable insurrection. Les ministères sont menacés. Le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville et prend le pouvoir communal. Des élections sont organisées. A l'Assemblée de la Commune. Paschal Grousset est élu du XVIII^e arrondissement.

¹ Discours de Paschal Grousset sur la tombe de Victor Noir, lors de l'inauguration du monument au Père-Lachaise, 15 juillet 1891. In : *Le Temps*, 15-16 juillet 1891.

Il est un membre intransigeant au sein de la majorité qui souhaite des mesures autoritaires et centralisatrices. Au sein du Conseil communal il se consacre aux mesures d'organisation : questions électorales, attribution et répartition des pouvoirs, discipline, fonctionnement des instances. Ses interventions ont lieu aux moments clés et montrent sa clairvoyance politique et sa fermeté, à l'image de son réquisitoire du 17 mai contre les vingt-deux membres modérés qui ont publié un manifeste annonçant leur décision de ne plus assister aux séances. Sa clairvoyance politique peut être illustrée par son refus le 28 avril de changer le titre du Journal Officiel : « Le titre actuel est une force pour nous. Si nous prenions celui de *Journal de la Commune de Paris*, nous nous retirerions cette force. Quel intérêt avons-nous à le changer ? Aucun. Quel intérêt à le conserver ? Celui-ci : c'est que, pour toute la France, le *Journal Officiel de la République française* est à Paris, et que le véritable journal officiel ne peut pas être celui de Versailles. Nous détenons là une sorte d'otage matériel : le journal de la République française. Je demande qu'on lui conserve ce caractère et qu'on n'annule pas ce gage entre nos mains. »

Parmi des actions marquantes de Grousset pendant la Commune on peut mentionner ce qui concerne la vie sociale. A propos d'une rente à accorder aux familles des citoyens morts pour la défense des droits de Paris, il demande que l'on ne fasse pas de distinction entre les femmes légitimes et celles dites illégitimes. Il participe à la préparation du décret pour le versement d'une pension pour les ayants-droits des défenseurs de Paris tués à l'ennemi. Ce décret publié au Journal Officiel de la Commune le 11 avril admet la femme légitime - ou non -, et l'enfant reconnu - ou non -, comme pouvant bénéficier d'une pension ; il constitue l'un des actes de cette période les plus importants sur le terrain des droits sociaux. Pour Arthur Arnould, journaliste, élu du IV^e arrondissement de Paris au Conseil de la Commune, il s'agit peut-être d'une « des plus grandes audaces de la Commune », en raison de la modification introduite à la condition féminine.

En tant que délégué aux Relations extérieures, il envoie en province des agents chargés d'encourager les soulèvements. Idéaliste, il estime que la Commune gagnera de proche en proche en commençant par les grandes villes. Sa proclamation du 15 mai, « Aux grandes villes », tardif appel au secours, est l'une des dernières grandes déclarations de la Commune avant l'assaut versaillais. Ce manifeste a le ton du désespoir : « Paris a fait un pacte avec la mort » dit-il, déçu que les villes républicaines ne bougent pas.

Après son arrestation, devant le Conseil de Guerre, Grousset précisa qu'en tant que membre de la Commune, il n'était pas opposé à toute conciliation, mais seulement aux conciliateurs, irréalistes, peu crédibles et intéressés. « Toutes les fois que ça a été sérieux, dit-il, j'ai fait au contraire des tentatives de conciliation ». Il assume tous les actes émanant réellement de la Commune, mais rejette par conséquent la responsabilité des incendies de la dernière heure et des massacres d'otages.

On lui reproche en particulier sa fameuse motion du 17 mai, dans laquelle il affirmait que les membres de la Commune devaient être responsables de leurs actes et solidaires du Comité de salut public, et de la proclamation destinée aux grandes villes, considérée comme « un appel général aux armes dans toute la France ».

Au plan international, le 5 avril, Grousset a signifié aux puissances étrangères l'établissement de la Commune de Paris. La Commission des Relations extérieures devait, dès que l'occasion se présenterait, accréditer des représentants auprès des divers États de l'Europe, surtout auprès de la

Prusse, quand on connaîtra l'attitude de cette puissance vis-à-vis de la Commune ». Lors de la séance de la Commune du 27 avril, Courbet, élu du 6^e arrondissement, demanda que la Commune fasse en sorte d'obtenir le statut de belligérant. Grousset répondit que cette guerre « n'est pas une guerre ordinaire ; il ne s'agit pas ici de la rivalité de deux peuples étrangers l'un à l'autre et appartenant tous deux à ce qu'il est convenu d'appeler le concert européen, il s'agit d'une guerre dans laquelle des Français combattent des Français ». L'Europe n'a donc pas à intervenir comme juge dans des « querelles intestines ». C'est la position qui fut retenue par la Commune : maintenir cette guerre civile dans un cadre strictement national et éviter une « ingérence étrangère ».

La Commune, à travers l'action de sa délégation, était soucieuse du droit des étrangers et de l'immunité diplomatique. Le ministre plénipotentiaire des États-Unis, Elihu Washburne, dont la correspondance traduit parfois son hostilité envers la Commune, avait néanmoins pris contact le 24 avril avec le délégué aux Affaires étrangères afin de préserver les intérêts de ses ressortissants au moment où un décret de la Commune autorisait la réquisition d'appartements vacants. Grousset y veilla, assista des étrangers, ce qui lui valut de bénéficier d'une demande d'indulgence de la part de Washburne auprès de Thiers après la défaite de la Commune. Sa préoccupation, en tant que délégué aux Relations extérieures, de protéger les ressortissants étrangers, fut soulignée aussi par des diplomates belges, en particulier lorsque des tentatives de violation de légations, soupçonnées de servir de refuge aux personnes que la Commune voulait faire arrêter, eurent lieu.

3. Le retour en politique

« Je vous l'ai dit en me présentant à vos suffrages et toute ma vie le prouve : je suis patriote, patriote socialiste » déclare-t-il dans sa profession de foi de candidat à la députation de la Seine en 1893, après une parenthèse de plus de vingt ans, marquée notamment par son emprisonnement au Fort Boyard, la déportation en Nouvelle-Calédonie, l'évasion et l'exil en Angleterre. Sa profession de foi, qui le définit comme patriote et socialiste, permet de comprendre la continuité de son action politique, depuis la Commune de Paris jusqu'à la Chambre des députés. Le socialisme de Paschal Grousset rejette la lutte des classes, car la dictature ouvrière est « criminelle et contre-révolutionnaire, si elle n'était, avant tout, insensée et chimérique ». Quant au désarmement, cela révolte son cœur et sa raison : « je ne veux pas revoir le sol français sous les pieds de l'invasion étrangère ». Il fera quatre mandats et sera un député assidu et studieux, défendant inlassablement ses idées de justice et de solidarité sociale, d'accès au savoir, d'égalité entre hommes et femmes. Il apporte ses idées novatrices dans les grands débats qui traversent la Troisième République. A la même époque, il prend fait et cause pour le capitaine Dreyfus.

Son retour sur la scène politique a lieu douze ans après l'échec d'une première tentative en Corse, quand il se présente aux élections partielles pour la députation dans sa ville natale à Corte, en décembre 1881. Il est battu de près de 4 000 voix. Il lui faudra encore attendre de nombreuses années avant de revenir à la politique ; un temps consacré au journalisme, à la littérature et au sport.

Depuis sa rentrée en France, il était resté indépendant de toutes les organisations politiques successives, jusqu'à se rapprocher d'Alexandre Millerand et s'intégrer finalement au Comité républicain socialiste des quartiers de Picpus et Bel-Air, adhérent de la Fédération des socialistes indépendants de la Seine. Il représentera ce comité au premier Congrès général des Organisations

socialistes, à Paris en décembre 1899, salle Japy. Après ce premier succès à l'élection législative de 1893, il sera réélu à trois reprises, à chaque fois contre des candidats socialistes.

Parmi des propositions faites par Grousset à la Chambre des députés, j'en citerai quelques unes qui sont emblématiques.

La banque nationale des retraites ouvrières : une utopie sociale ? Cette proposition de loi du 13 mars 1897 fait partie des textes les plus importants de Grousset qui explique que « les machines s'usent par leur activité même, et la machine humaine n'échappe pas à cette loi. De même qu'en chaque industrie bien ordonnée une part annuelle est faite à l'amortissement de l'outillage mécanique, toute organisation générale du travail doit comporter l'amortissement de la machine vivante ». Il souligne que dans toute l'Europe le problème des retraites ouvrières, n'a pas cessé depuis un demi-siècle de préoccuper les pouvoirs publics, et que l'on est impuissant à le résoudre, parce que ce problème est mal posé. Pour financer les retraites ouvrières, il considère en premier lieu que « l'amortissement graduel de la machine vivante incombe naturellement à celui qui use de cette machine à son profit personnel », devenant ainsi débiteur envers le corps social.

Réformer les impôts : En 1901, Grousset dépose une proposition de loi pour l'établissement de l'impôt automatique sur le revenu. Il s'agit d'un autre texte important de Grousset, au même titre que la question des retraites ouvrières. L'exposé des motifs fait d'emblée apparaître que la complexité du système des impôts ne date pas d'aujourd'hui :

« la diversité et la complication des impôts accumulés sur le contribuable français n'ont d'analogue dans aucun autre pays et constituent l'édifice le plus incohérent, le moins harmonique dans ses lignes générales, le moins digne d'une démocratie consciente ».

Une meilleure utilisation du budget des Beaux-Arts. L'éclairage des musées le soir au service de la culture pour tous : Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1895, Grousset dépose un amendement pour l'ouverture le soir des musées du Louvre et de Cluny et exprime être frappé par « la disproportion si flagrante entre l'ensemble des dépenses qui figurent au budget des beaux-arts et les effets utiles produits par cette dépense considérable ». La question des beaux-arts est « essentielle » car « les industries qui se rattachent d'une façon directe ou indirecte à la culture du goût et de l'art, se chiffrent dans nos exportations par plus d'un milliard, c'est-à-dire en comprennent plus que le tiers ». Aussi, serait-il déplacé de considérer comme excessive la dotation de ce budget. Mais l'on peut s'étonner, dit-il, que ce budget qui est le plus élevé d'Europe soit peut-être celui qui produise le moins d'effet, car « la plus grande partie de cet argent ne va pas à l'art et aux artistes. Il va aux intermédiaires, c'est-à-dire aux administrateurs ». Cela se traduit par de trop faibles sommes consacrées aux acquisitions d'œuvres d'art et aux antiquités, aux expositions, à la caisse des musées, voire par des sommes dérisoires pour les musées départementaux.

Un second point qui relève des beaux-arts porte sur l'éclairage des musées le soir : Grousset fait l'éloge d'une initiative récente : le projet des « musées du soir », qui consiste à sortir des pièces du musée du Louvre pour les exposer dans des quartiers excentrés, de telle sorte que les ouvriers et les employés puissent y accéder en fin de journée à la sortie de leur travail. Cette résolution est excellente, mais il faudrait aussi, les musées fermant très tôt faute d'éclairage, procéder à leur électrification, ainsi qu'à celle de la Bibliothèque nationale, permettant à ceux qui le souhaitent

d'accéder à la culture après leur journée de travail. Cette idée, dit-il, est déjà appliquée à Londres depuis plus de vingt ans, dans les bibliothèques et au British Museum.

A la suite de ces deux sujets de réflexion, Grousset en ajoute un troisième, qui concerne l'organisation des théâtres subventionnés, c'est-à-dire, l'Opéra, la Comédie-Française, l'Opéra-Comique et l'Odéon. Ces institutions nationales ont pour vocation à donner des représentations en province. Grousset voudrait voir mieux séparées la fonction de musée dramatique et musical qui leur est dévolue, de la fonction de production d'un répertoire récent, afin de favoriser la création actuelle (nous dirions aujourd'hui : la création contemporaine).

La Bibliothèque Nationale, cabinet de travail de la démocratie laborieuse : Toujours préoccupé de la situation des musées, dans le cadre de la discussion du budget pour l'exercice 1897, Grousset propose d'étudier un plan de réorganisation générale du Muséum d'histoire naturelle, compte tenu de « l'état de décadence matérielle dans lequel il est tombé », ce qui constitue à ses yeux « une situation qui est véritablement déshonorante pour la France et pour la science française » ; cette proposition est adoptée. A la même séance, il propose une autre résolution relative à l'achèvement des bâtiments et à la réorganisation de la Bibliothèque nationale. Cette demande lui est dictée par la comparaison qu'il a pu effectuer avec d'autres bibliothèques étrangères, en Allemagne et en Angleterre. Il débute son propos par une description du rôle assigné à l'établissement :

« La Bibliothèque Nationale n'est pas seulement le grand laboratoire de la science française, c'est aussi le cabinet de travail et souvent l'unique cabinet de travail de la démocratie laborieuse et pauvre. C'est aussi un grand trésor littéraire ; c'est la plus belle et la plus riche des bibliothèques du monde en livres rares et curieux, en reliures artistiques, en monnaies précieuses. »

Hélas, son organisation intérieure et les facilités d'accès qu'elle offre aux travailleurs ne sont pas à la hauteur de cette gloire nationale. Il prend pour exemples la réalisation du catalogue qui « n'avance qu'avec une lenteur désespérante », l'absence de bibliographie étrangère, privant le lecteur d'être tenu au courant de ce qui se fait dans d'autres pays, la pauvreté des fonds étrangers, l'insuffisance des acquisitions par le département des estampes, l'absence d'un département séparé des publications périodiques, privant les lecteurs d'un nombre de places suffisant, et le manque de locaux.

Parmi ses nombreuses préoccupations, soutenir la France agricole : Lors de la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900, il propose d'ajouter à l'annexe consacrée aux exercices physiques établie au bois de Vincennes « une ferme modèle, des serres et des champs d'expériences ». Il rappelle que « la France n'est pas seulement un pays d'art et d'industrie, elle est avant tout un grand pays agricole ». Il se fait alors particulièrement lyrique pour brosser le tableau de cette France agricole :

« Sa richesse est fondée non seulement sur les œuvres de ses artistes et de ses ouvriers, mais surtout sur l'excellence de ses produits naturels. Ses vins, ses fruits, ses fleurs, ses races indigènes d'animaux domestiques sont appréciées du monde entier. Ne trouvez-vous pas surprenant que dans aucune des grandes expositions universelles qui ont été tentées jusqu'ici on n'ait fait une place au travail agricole ? Ne trouvez-vous pas juste que le paysan, au même titre que l'ouvrier français, soit représenté par l'œuvre de ses mains dans cette apothéose du travail qui s'élabore pour la fin du siècle ? »

Réduire la durée du service militaire : La réduction du service militaire est un autre sujet qui traverse toute l'histoire de la Troisième République. Au cours de son deuxième mandat Grousset prend part à la discussion du budget de l'exercice 1899 en faisant des observations sur les écoles militaires : il regrette que la diminution des crédits qui leur sont affectés se traduise par une diminution des élèves. Il prône plutôt une augmentation de ressources, étant partisan d'une réduction de la durée du service militaire, « à deux ans d'abord, à un an ensuite, en attendant une réforme plus profonde de notre organisation militaire ». Plus le service militaire sera réduit, ajoute-t-il, « plus il deviendra indispensable que nos cadres d'officiers soient nombreux et bien qualifiés ».

Ces quelques exemples sonnent la mesure de la diversité et la portée de ses propositions. Ses idées novatrices, qui commencent à émerger avec son implication en 1871 dans des décisions de la Commune touchant à la vie sociale, auront du mal à s'imposer face à l'hostilité toujours en vigueur à l'encontre des anciens communards. Alors que beaucoup de ses contemporains lui reconnaissent une immense culture et l'admirent, d'autres le méprisent. En 1897, il figure parmi les personnalités interrogées sur la Commune par *La Revue Blanche* ; il revendique son engagement et celui de « deux millions d'hommes », convaincu que le programme du 18 mars finira par s'imposer.ⁱ

Xavier Noël

ⁱ *La Revue Blanche* - 8e Année - 15 mars 1897 - n° 91 - *Enquête Sur La Commune. Première Série de Dépositions*, pp. 95-96.